

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2022-107

Séance du Conseil syndical du jeudi 24 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 mars à 14h00, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 15 mars 2022, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M Gérard CHAIDRON, M. Christian ROUSSEL, M. Thierry HEBERT, Mme Colette MICHAUX, M. David BLONDIN, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY.

Suppléants présents et suppléants remplaçants des titulaires pour les votes : M. Dany DELABOUGLISE, M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. Jean-Claude QUENOT), M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS (remplace M. BOUCRY), M. Yves BEURAIN (remplace en qualité de titulaire M. Gérard LECUIR).

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Jean-Claude QUENOT, M. Jacky BAUDON, M. Eric ARNOUX, M. Firmin BOUCRY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Michel CORDIER, M. Jean-Emmanuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Gérard LECUIR, M. William BOUS, M. Alain DEGRY, M. Hubert TRANCART, M. Olivier HERNEQUE.

Dotation 2022 appelée auprès des membres du SMAB

Le comité syndical,
Le quorum constaté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente,
Après en avoir délibéré, l'organe délibérant,

Décide, à l'unanimité des présents, :

- d'adopter le vote des contributions annuelles de fonctionnement qui seront sollicitées en 2022, par le SMAB, auprès de ses membres, comme présenté ci-dessous :

Communautés de communes	Nombre d'hab. estimé sur le bassin	Contribution €/hab. 2022	Montant prévision. de la participation 2022 (€)
Communauté de communes Aumale – Blangy sur Bresle	18329	7.02	128 669.58
Communauté de communes Somme sud-ouest	8399	7.02	58 960.98
Communauté de communes Picardie verte	2899	7.02	20 350.98
Communauté de communes Londinières	23	7.02	161.46
Communauté de communes des 4 rivières	25	7.02	175.50
Totaux	29 675	7.02	208 318.50

- d'autoriser Madame la Présidente à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pièce jointe : -

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le :

La Présidente du Syndicat mixte, **25 AVR. 2022**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (OMAF)**
3, rue Odeur Badiou - 77190-AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 56 - www.eptb-bresle.com